



**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE**

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 26 ET 27 MAI

N° 2016/E3/023

**REPONSE DE M. François SARGENTINI, Conseiller exécutif
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Dominique BUCCHINI au nom du groupe
« ELUS COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE »**

OBJET : Développement de la filière liège et la mise en valeur de la subéraie de Corse.

Monsieur le Conseiller,

Comme vous le rappelez dans votre question, la subéraie corse représente 50/100 de la subéraie de l'ensemble français. Vous rappelez aussi qu'elle est sous exploitée et qu'elle est quasiment à l'abandon, que très peu de personnes en vivent et qu'il serait dommage de ne pas aider cette filière.

Cette situation, Monsieur le Conseiller, démontre comme dans de nombreux domaines, les carences de ceux qui jusqu'à aujourd'hui ont administré notre pays.

La subéraie corse n'a jamais fait l'objet d'aucune recherche, ni action particulière, ni prescription administrative, ni norme sylvicole. Elle a été par le passé soumise au pillage de compagnies étrangères qui l'ont exploitée sans tenir compte des règles d'exploitation.

Malgré les difficultés et l'absence de stratégie de développement, jusqu'aux années cinquante, notre subéraie faisait vivre de nombreuses familles. Elle constituait dans certaines régions du sud de la Corse, un apport non négligeable de revenus pour ceux qui y travaillaient. Il y avait des usines de production qui transformaient de 20000 à 30000 quintaux par an. Cette filière a eu, dans notre pays, une importance économique au point que notre production, il y a quelques dizaines d'années, était exportée dans le monde entier jusqu'aux États Unis et même en Russie !

La France, en 2014, est importatrice nette de liège à environ 11000€ la tonne, selon des douanes. Pour cela, cette filière en Corse devrait regagner son importance économique. Elle a aussi une grande valeur écologique : le chêne liège est un véritable puits de carbone.

Notre volonté, depuis notre accession aux responsabilités, est de relancer notre économie. La filière forestière est une de nos priorités. L'exécutif y travaille. Une communication à l'assemblée sera faite avant la fin du mois de juillet.

Actuellement, seule 10% de la superficie de notre subéraie est exploitée. Pourtant, elle représente un potentiel de ressources et d'emplois particulièrement important.

S'agissant de l'accompagnement de la Collectivité Territoriale de Corse à l'amélioration des subéraies, je vous confirme que les dispositifs d'aides mis en œuvre par l'ODARC au titre du plan de développement rural de la Corse, qui mobilise les fonds européens du FEADER, permettent bien d'aider les propriétaires dans le démaquisage des parcelles, soit pour en favoriser la reconstitution, soit pour une récolte successive ou future.

Les dispositifs de soutien à l'amélioration des subéraies concernent également la récolte du liège de mauvaise qualité qui n'a pas de débouché viable sur le marché, le liège dit sur-épais, dégradé ou brûlé.

J'appelle votre attention sur le fait que sur le plan réglementaire, la récolte du liège de bonne qualité qui se traduit par un revenu au propriétaire, même déprécié dans le contexte économique de la Corse, ne peut mobiliser ce type d'aides qui reste dédié à l'investissement à moyen et long terme dans la gestion de la forêt. Nous ne pouvons intervenir sur le soutien direct des prix de vente. Il nous faudra donc sur ce plan, explorer de nouvelles approches pour encourager une relance de cette exploitation.

Des dispositifs d'aides étaient prévus au titre du PDRC 2007 -2013. Ils ont été peu mobilisés, et ont néanmoins été reconduits au PDRC 2014-2020. Sur le plan opérationnel, il convient de mieux encourager en effet les propriétaires à mobiliser les dispositifs de soutien aux investissements dans l'amélioration des peuplements forestiers. Les taux d'intervention correspondants ont été relevés par le conseil exécutif du 19 avril 2016 de 60% à 80% des coûts d'intervention pour le chêne liège.

Il n'en demeure pas moins que des problématiques liées aux investissements de la part des propriétaires, à la question du foncier et à la fragilité économique de cette filière, freinent ses perspectives de développement.

Nous envisageons donc dans le respect des règles, de compléter les dispositifs d'aides actuels afin de remédier à ces problèmes, en favorisant la création de groupements de producteurs, et sur le plan entrepreneurial d'opérateurs qui apporteront de la valeur ajoutée à la ressource subéricole. Il faudra prévoir aussi des dispositifs de défiscalisation pour les investissements en forêt au service d'un développement durable, d'une économie à faible coût en carbone, pleinement opérationnelle et adaptée à la Corse.

L'émergence d'une économie de production moderne allant de la pièce unique à la grande série (isolation acoustique, isolation thermique, réalisation de mobilier et d'objet divers, de bouchons et de tant d'autres produits), valorisant cette ressource en liège, s'inscrit donc dans une démarche de relance de l'exploitation et de maintien à long terme de la qualité de ce potentiel, par une gestion appropriée de nos subéraies.

C'est ce à quoi nous nous attacherons pour l'avenir de cette filière.

Je vous remercie.